

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU  
10 JUNI 2025**

Transmission en Préfecture	<b>12 JUNI 2025</b>
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le 10 juin à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 27 mai 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

**PRESENTS :**

BOYER Liliane - GIUSTI Jacques - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard – BOYER Max.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

**ABSENTS :** UGO René - HUMBERT Cédric - DECARD Guillaume - CHIRON Hervé - MERIMECHE Kader.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LONGO Gilles

<b>DELIBERATION N° 2025-005</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024</b>
Affiché du au	

Par délibération en date de ce jour, le Comité Syndical a adopté le compte financier unique de l'exercice 2024.

Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1.036.594,08 €, le résultat de clôture s'établissant à 4.401.340,03 €.

Conformément aux dispositions applicables à la comptabilité M 49, il convient de procéder à l'affectation de l'excédent d'exploitation selon les modalités retracées dans le tableau ci-après :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4.464.745,95 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	- 1.100.000,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT</b>	<b>1.036.594,08 €</b>
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2024 Affectation obligatoire</b>	<b>4.401.340,03 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</li> <li>• Aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</li> <li>• A l'exécution du virement à la section d'investissement</li> </ul>	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</li> <li>• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</li> </ul>	0,00 € 4.401.340,03 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	€
<b>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20.. (N+2))</b>	
<b>B) DEFICIT AU 31.12.20..</b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	
<b>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20..(N+2))</b>	
<b>Excédent disponible (voir A – solde disponible)</b>	
<b>C)Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES AVOIR DELIBERE** sur le compte financier unique de l'exercice 2024,

**VU** l'instruction budgétaire comptable M 49

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

**CONSTATANT** que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4.401.340,03 €

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

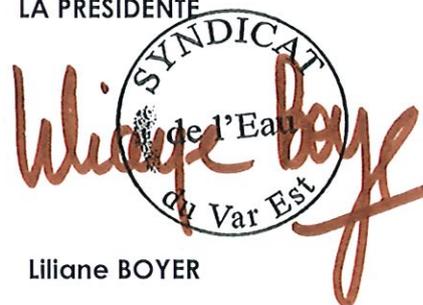
**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au 31.12.2024 à l'excédent reporté.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

**AINSI FAIT ET DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXPEDITION CONFORME,**

LA PRESIDENTE

The image shows a circular stamp with the text "SYNDICAT de l'Eau du Var Est" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in red ink that reads "Liliane Boyer".

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture  
083-258301381-20250612-2025-005-AR  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025